



Suspecté pour dégradation sur voiture

Par **sharpei**, le **05/02/2018** à **17:52**

Bonjour,

J ai été convoquée par la police afin d être entendue sur des faits qui pourraient m être reproché à savoir dégradations volontaires sur une voiture.

N ayant rien fait j ai évidemment tout nié malgré que le policier me poussait à avouer cette faute en me disant que le procureur avait reçu une vidéo des faits.

Que puis je faire maintenant ?

Par **citoyenalpha**, le **05/02/2018** à **20:58**

Bonjour

vous n'avez rien à faire.

Il appartient aux enquêteurs de trouver des charges suffisantes pour attribuer une infraction à un auteur.

Si une vidéo vous identifiant en tant qu'auteur des dégradations était disponible, alors vous auriez du être placé en garde à vue.

Dormez tranquille.

Restant à votre disposition

Par **Tobby23**, le **20/02/2018** à **00:15**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Le but de la police est d'obtenir des aveux, il peut vous dire n'importe quoi que ce soit vrai ou faux, dans le but de vous faire avouer.

Si vous avouez et que vous n'avez réellement rien fait, après ce sera trop tard.

Mais je doute que ce soit le procureur qui reçoive une vidéo et pas la police, et qu'ils vous préviennent...